



**PRÉFÈTE
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires (DDT)**

Chambéry, le

02 OCT. 2023

Service : Planification et aménagement des territoires
Affaire suivie par : Raphaël NOMEZINE
Fonction : Chargé d'études aménagement
Tél : 04 79 71 73 95
Mél : raphael.nomezine@savoie.gouv.fr

La Préfète

à

Monsieur le Maire de
Porte de Savoie

Objet : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Porte de Savoie

P.J. : Avis de l'État sur le projet de PLU arrêté et annexes

En application de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous faire part de l'avis de l'État sur votre projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté le 17 juin 2025 par votre conseil municipal et reçu par mes services le 30 juin 2025.

Pour rappel, cet arrêt fait suite à deux premiers projets de plan local d'urbanisme (PLU) arrêtés en juillet 2023 et novembre 2024. Ce nouveau projet concrétise votre volonté de reprendre la procédure engagée afin de le retravailler dans l'optique de lever les réserves émises par les personnes publiques associées, et notamment l'État.

L'élaboration de votre PLU sur le territoire de la commune nouvelle de Porte de Savoie marque votre volonté de construire, au-delà d'un document de planification, un projet de territoire commun concrétisant la réalité territoriale de votre nouvelle commune. Cette démarche mérite d'être encouragée.

Votre PLU comporte également des avancées majeures dans plusieurs domaines, notamment ceux de la mobilité, de la protection et de la mise en valeur de l'héritage architectural et historique, de la protection de l'environnement et la transition énergétique, à tout le moins en termes d'ambition. Le fait que la ZAC de Plan Cumin prévoit la possibilité d'accueillir une unité de production d'énergie renouvelable en est un bel exemple.

Par ailleurs, je note que ce projet de PLU retient une hypothèse de croissance démographique réaliste au regard des tendances actuelles. De plus, ce PLU permet d'apporter une réponse satisfaisante en termes de besoin en logements et plus particulièrement sociaux.

A cela s'ajoute la volonté de la commune de répondre aux obligations réglementaires en matière de logement social en s'inscrivant dans une programmation pluriannuelle réaliste.

Toutefois, malgré ces points positifs, je suis amené à émettre 3 réserves sur votre projet de PLU, portant sur :

- la consommation foncière, en perspective avec la cohérence entre le zonage et l'usage du sol, particulièrement en ce qui concerne l'extension du golf ;
- la prise en compte du projet ferroviaire Lyon-Turin dans le règlement graphique ;
- l'alimentation en eau potable.

Ces réserves devront impérativement être levées à l'issue de l'enquête publique pour l'approbation de votre document.

Outre ces 3 réserves, l'avis contient un certain nombre de remarques que vous veillerez à prendre en compte lors de la phase d'approbation de votre PLU, afin d'en améliorer la compréhension et/ou la qualité.

A cet effet, je vous invite à prendre contact avec les services de la direction départementale des territoires : Monsieur Jean-Philippe HATIER, chargé de mission territorial (téléphone : 04.79.71.73.46) ou Monsieur Stéphane VIALLET, chef du service planification et aménagement des territoires (téléphone : 04.79.71.73.42).

Je vous rappelle que dans le cadre de la poursuite de votre procédure, l'avis de l'État devra être joint au dossier d'enquête publique à laquelle vous allez soumettre votre PLU.

Après approbation de votre PLU en conseil municipal, je vous remercie de bien vouloir m'adresser deux exemplaires papier et un support numérique composé du PLU approuvé et des données numérisées conformes aux prescriptions du CNIG, à l'adresse suivante : préfecture, direction de la citoyenneté et de la légalité (DCL), pour effectuer le contrôle de légalité et la mise à disposition du public. En complément, afin que le document d'urbanisme soit exécutoire, vous veillerez à en assurer la publication sur le site du GéoPortail de l'Urbanisme (GPU).

La Préfète,



Vanina NICOLI